

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23
Pouvoirs : 5

Date convocation : 19/09/2025
Affichage : 19/09/2025

Séance du **25 septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le 25 septembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jonathan FLOURET

Absents excusés : Julian GAILLARD, Sébastien BROUSSARD, Patrick FERRERES, Johanne TRIOULIER, Guylène BLAES, Jean-Marie BOSCUS.

Pouvoirs : Julian GAILLARD à Anne-Marie PIJEAU, Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Guylène BLAES à Liliane PERISSAGUET, Jean-Marie BOSCUS à Patrice CLAVEL,

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

Objet : ACQUISITION DE BACS GASTRONORMES POUR LA CRECHE ET L'ALSH :

Les repas des enfants de la crèche et de l'ALSH sont fournis depuis plusieurs années par le Centre Hospitalier de Langogne. Suite à une hausse très importante de la prestation du Centre Hospitalier de Langogne, la Communauté de Commune du Haut-Allier Margeride envisage de changer de fournisseur.

Les autres fournisseurs imposent de fournir les bacs gastronomes pour la livraison des repas. Aussi il est proposé de programmer leur acquisition selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
NATURE	MONTANT HT	CO-FINANCEMENT	MONTANT HT
Bacs gastronomes et couvercles étanches inox 18/10	1 599,26 €	Subvention CCSS	639,00 €
Groupe Comptoir		Subvention CD48	639,00 €
		Autofinancement	321,26 €
TOTAL	1 599,26 €	TOTAL	1 599,26 €

Sur proposition de Monsieur le Président et, après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE ce programme d'investissement

ADOpte le plan de financement proposé

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les aides financières et signer les conventions à intervenir entre les parties prenantes.

VALIDE la participation financière de la Communauté de Communes du Haut Allier Margeride à hauteur de 321,26 €.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut-Allier Margeride
Le Président,


Francis CHABALLIER